

**COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 avril 2011**

Convocation et Affichage le 5 avril 2011

L'an deux mil onze, le **mercredi 13 avril à 18h30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire

Présents : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, LEHELLE Martine, MARTIOL Philippe, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, LAMY Hervé, PETEYAS Marlène

Absent excusé : CAULIER Yvon

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

Délibération n° 09/2011 : Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Principal

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 10/2011 : Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 11/2011 : Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Lotissement

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 12/2011 : PRRA Assainissement Collectif

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 septembre 2008, la collectivité a décidé, conformément au deuxième alinéa de l'article L.1331-7 du code de la santé publique, que toute habitation construite et raccordable au réseau de collecte existant fera l'objet d'une participation pour raccordement au réseau d'assainissement (PRRA). Le montant de cette contribution financière a été fixé à 1 500 euros par logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide, qu'en application de l'article L.332-28 du code de l'urbanisme, le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du bénéficiaire de l'autorisation de construire, dès la délivrance de celle-ci.

Délibération n° 13/2011 : Aménagement du lotissement - Lot 1. Avenant n°1

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant n°1, relatif aux travaux d'aménagement du lotissement communal de la Font Moreau :

Lot.1 Terrassement – VRD – Assainissement des eaux pluviales.

Cet avenant a pour objet des travaux non exécutés en moins-value pour 1 972,00 euros H.T (revêtement bi-couche) et des travaux complémentaires (Bordures T2 et Caniveaux CC1), en plus-value pour 1 972,00 € H.T

- Travaux en moins : 1 972,00 € H.T
- Travaux en plus : 1 972,00 € H.T

Le montant du marché est donc inchangé soit 240 017,26 € H.T

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 au marché du 17/05/2010 conclu avec l'entreprise COLAS,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° 14/2011 : Logement communal Sud groupe scolaire - Bail de location au 1^{er} Mai 2011

Le logement communal Sud du Groupe Scolaire est libre depuis le 31 Décembre 2010.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal une demande de location de Monsieur GOEHL Sébastien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Adopte le projet de bail qui lui est présenté, fixé à 476,23 € par mois le loyer de Monsieur GOEHL Sébastien,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail de location qui prend effet le 1^{er} Mai 2011,
- Décide que le loyer du mois de Mai 2011 sera gratuit pour compenser les travaux que le nouveau locataire s'est réservé à effectuer en contrepartie.

Délibération n° 15/2011 : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Pour réaliser des travaux de réfection de couverture, isolation et gestion de l'énergie au Groupe Scolaire, il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un organisme.

Une consultation a donc été engagée. Deux propositions ont été reçues en mairie.

Celles de :

- Monsieur PETIT Jean-Pierre de TOCANE St Apre 24350
- Monsieur DE LA VILLE Alain de VERTEILLAC 24320

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur PETIT Jean-Pierre ayant fait l'offre la moins distante, pour un coût correspondant à 8 % du montant des travaux qui s'élève à 63 250 €H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour le compte de la Commune.

Délibération n° 16/2011 : CONVENTION de co-réalisation « La vallée...Mais qu'est-ce qu'elle fabrique ? »

Monsieur le Maire présente la convention de co-réalisation à intervenir entre :

- La municipalité de Chantérac représentée par son Maire, Jean-Michel MAGNE,
- La municipalité et le CCAS de Saint-Astier représentée par son Maire et son Président, Jacques MONMARSON,
- La municipalité de Saint Aquilin représentée par son Maire, Josiane DURIEUX,
- La municipalité de Bourrou représentée par son Maire, Marie-Claude KERGOAT,
- La municipalité de Annesse et Beaulieu représentée par son Maire, Jean-Louis SIMON,
- La municipalité de Grignols représentée par son Maire, Jean-Jacques MURAT,
- La municipalité de St Germain du Salembre représentée par son Maire, Jean-Yves ROHART,
- La municipalité de St Léon sur l'Isle représentée par son Maire, Claude PARADE,
- La municipalité de Manzac sur Vern représentée par son Maire, Michel GIRARD,
- La municipalité de Neuvic sur l'Isle représentée par son Maire, François ROUSSEL,
- Le lycée Agricole de Coulounieix-Chamiers représentée par son proviseur, Corinne REULET,
- La ligue de l'Enseignement de la Dordogne représentée par sa Présidente, Renée SIMON,
- Le Centre de Rencontres et d'Action Culturelles représentée par son Président, André CHAMPEAUX,

Ont décidé d'unir leurs efforts pour proposer la manifestation :

**« La vallée...mais qu'est ce qu'elle fabrique ?
18^{ème} festival au cœur des vallées de l'Isle, du Vern et du Salembre
Édition 2011 du 14 Mai au 11 Juin 2011.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention et Autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Délibération n° 17/2011 : Dissolution syndicat mixte développement de la moyenne Vallée de l'Isle

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans sa séance du 3 mars 2011, le Comité du Syndicat mixte de développement de la moyenne vallée de l'Isle a décidé la dissolution du syndicat à compter du 30 juin 2011. En effet, ses compétences sont désormais exercées par l'association « Pays de l'Isle en Périgord » qui prépare et réalise des projets collectifs et des programmes de développement tel que le projet en cours, « vélo route voie verte en moyenne vallée de l'Isle ».

L'ensemble des communes et communautés de communes membres du syndicat étant membre de l'association du « Pays de l'Isle en Périgord », Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'accepter :

- La dissolution du syndicat mixte de développement de la Moyenne Vallée de l'Isle à compter du 30 juin 2011
- L'affectation du solde de trésorerie du Syndicat du Développement de la Moyenne vallée de l'Isle d'un montant de 13 004,95 euros du Syndicat au profit du Pays de l'Isle en Périgord pour une participation au financement de l'étude « Vélo route voie verte en moyenne vallée de l'Isle »
- L'affectation de l'actif du Syndicat, constitué par un matériel informatique acquis en 2001, d'une valeur de 2 286,41 €, à la commune siège du Syndicat (Saint Médard de Mussidan) pour y être détruit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : ACCEPTE

- La dissolution du syndicat mixte de développement de la Moyenne Vallée de l'Isle à compter du 30 juin 2011
- L'affectation du solde de trésorerie du Syndicat du Développement de la Moyenne Vallée de l'Isle d'un montant de 13 004,95 € du Syndicat au profit du Pays de l'Isle en Périgord pour une participation au financement de l'étude « Vélo route voie verte en moyenne vallée de l'Isle »
- L'affectation de l'actif du Syndicat, constitué par un matériel informatique acquis en 2001, d'une valeur de 2 286,41 €, à la commune siège du Syndicat (Saint Médard de Mussidan) pour y être détruit
- Autorise Monsieur le Maire

Ligne de trésorerie

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à consulter des organismes bancaires afin de renouveler la ligne de trésorerie.

Travaux de Voirie

Le Conseil municipal décide de réaliser des travaux de voirie sur les voies communales suivantes :

- VC à Maury - VC à Puybeudeau - VC à Charrieras Nord.

Une consultation va être réalisée afin de pouvoir définir la meilleure offre.

Assurances véhicules du personnel

Le Conseil municipal décide de payer des indemnités kilométriques au personnel qui utilise leur véhicule personnel pendant les déplacements professionnels.

Questions diverses et communications diverses

- 1) Un devis a été établi pour l'entretien de l'orgue par les établissements FAYE pour un montant de 1 390 euros. Le Conseil municipal donne son accord.
- 2) Une réunion de la sous-commission communale de la réorganisation foncière est prévue le 27 avril 2011.

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 09/2011 : Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Principal

Délibération n° 10/2011 : Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Assainissement

Délibération n° 11/2011 : Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Lotissement

Délibération n° 12/2011 : PRRA Assainissement collectif

Délibération n° 13/2011 : Aménagement du lotissement – Lot 1, Avenant n°1

Délibération n° 14/2011 : Logement communal Sud groupe scolaire - Bail de location au 1^{er} Mai 2011

Délibération n° 15/2011 : Mission de maîtrise d'œuvre – Travaux du groupe scolaire

Délibération n° 16/2011 : CONVENTION de co-réalisation « La vallée...Mais qu'est-ce qu'elle fabrique ? »

Délibération n° 17/2011 : Dissolution syndicat mixte développement de la moyenne vallée de l'Isle

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close. La séance est levée à 21 h.